



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 10 OCTOBRE 2015 À 10H25 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



**BARKMERE**

<b>Étaient présents :</b>	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Bruce MacNab Jake Chadwick Chantal Raymond Stephen Lloyd Tim Kalil
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes

**1. Résolution 2015-126 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Tim Kalil Chadwick et résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2015**

**3. Affaires courantes**

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

- 4.1 Rapport du Directeur général
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution – Nomination d'un maire suppléant
- 4.4 Résolution – Pacte rural 2015, affecté au projet de construction de l'Hôtel de ville et du Centre Communautaire
- 4.5 Avis de motion – Modifications au Règlement 213

**5. Infrastructures**

- 5.1 Résolution – Nomination des membres du Comité du chemin Duncan en vertu du Règlement 212
- 5.2 Résolution – Octroi de location d'un batardeau pour la réfection du barrage du Lac des Écorces
- 5.3 Résolution – Appel d'offres pour la réfection du barrage du Lac des Écorces
- 5.4 Résolution – Octroi de contrat d'achat de ciment pour la réfection du barrage du Lac des Écorces

**6. Urbanisme**

- 6.1 Dépôt du certificat suite à l'avis public du règlement 230

**7. M.R.C. et affaires gouvernementales**

- 7.1 Rapport du maire

**8. Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE**



## 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2015

### 2.1 Résolution – 2015-127 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2015

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2015 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## 3. Affaires courantes

### 3.1 Annonces

- La ville a reçu le 8 novembre 2015 en lien avec l'avis public " *Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum en fonction d'un second projet de règlement* " publié le 30 septembre 2015, une pétition signée par 82 personnes dont 60 pétitionnaires se sont qualifiés et 22 se sont vu disqualifiés. Le nombre de signature prescrit et requis demandant la tenue d'un référendum soit 48 fut donc atteint. L'objet et le libellé de la pétition déposée est : " *Nous soussignés, personnes habiles à voter dans la Ville de Barkmere, demandons que les dispositions contenues dans le PROJET DE REGLEMENT NO 230 modifiant le règlement de zonage numéro 201 soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter intéressées – Le règlement adopté par le Conseil de la Ville de Barkmere à sa séance ordinaire du 12 septembre 2015 réduisant la superficie d'implantation d'un bâtiment principal de 163 m<sup>2</sup> à 150 m<sup>2</sup> pour un bâtiment d'un seul étage et fixant la superficie d'implantation permise d'un bâtiment à deux étages à 115 m<sup>2</sup> est inacceptable et doit faire l'objet d'un référendum en vertu de la loi municipale*".
- Seule une partie de l'article 2 du second projet modifié de règlement 230 fait l'objet de la demande d'un référendum, soit : *la superficie d'implantation des bâtiments principaux* modifiée par le changement à l'annexe « 2 » du règlement de zonage 201 qui remplace les grilles de spécifications annexées au second projet modifié de règlement 230.
- Tous les autres articles du second projet modifié de règlement 230, y compris les changements faits aux grilles de spécifications autres que la superficie d'implantation des bâtiments principaux, suivant la consultation publique du 22 août 2015, présentés et résolus lors du Conseil municipal du 12 septembre 2015 sont valides. Le règlement 230 entrera en vigueur dès l'adoption finale par résolution du Conseil de la Ville de Barkmere et lorsque la MRC sur réception du règlement final aura émis un certificat de conformité ainsi que de la publication de l'avis d'entrée en vigueur publié via les avis public émis par la Ville.
- A la prochaine séance du conseil municipal du 14 novembre 2015, la ville doit choisir entre deux options :
  - a) soit fixer la date du référendum sur la partie de l'article 2 concernant *la superficie d'implantation des bâtiments principaux* de l'Annexe 2 du règlement de zonage 201 modifié par le changement des grilles de spécifications. Ce référendum légalement devrait se tenir le 10 janvier 2016 avec de pouvoir voter par la poste;



- b) soit de retirer de la nouvelle grille de spécifications la norme contestée du second projet de règlement.

De toute évidence, l'article 2 *la superficie d'implantation des bâtiments principaux* est très important pour plusieurs citoyens de la ville. Le Conseil devra considérer ses options très sérieusement pour la prochaine étape.

### **3.2 Correspondances**

Aucune correspondance.

### **3.3 APLÉ**

Aucun représentant sur place.

### **3.4 Suivis de la dernière séance**

#### **Barrage :**

Concernant la réparation du barrage, 2 contrats seront approuvés aujourd'hui, mais la ville doit aller en appel d'offres sur invitation pour un 3<sup>e</sup> contrat étant donné qu'il sera probablement supérieur à \$25,000. Les travaux seront exécutés prochainement, le conseil devra donc se réunir ce mois-ci en séance extraordinaire pour définir son choix suite à l'appel d'offre. À noter que contrairement à l'annonce précédente, le niveau de l'eau du lac n'affectera pas la navigation donc aucune crainte pour les embarcations.

#### **Hôtel de Ville :**

Les plans et devis des architectes sont terminés pour l'Hôtel de ville et le Centre communautaire et seront acheminés sous-peu au ministère des Affaires municipales. Bonne nouvelle : nous sommes tout-à-fait en ligne avec le budget planifié et même mieux. Nous irons donc en appel d'offre public début janvier, car nous espérons obtenir de meilleurs prix des entrepreneurs, étant donné qu'ils sont dans leur 'basse saison'. La première pelletée de terre devrait être au mois de mai prochain et nous espérons finir le projet avant la fin de l'été. La ville aura 90 ans en 2016 et ce serait une belle façon de fêter cette occasion dans un nouvel Hôtel de Ville et Centre Communautaire.

### **3.5 Période de questions**

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h52.

Jean Mathieu, le procès-verbal du 12 septembre n'est pas sur le site web de la ville.

Il sera accessible sous-peu.

Jean Mathieu, quel est l'impact du gel sur les demandes de construction potentielles suite au processus actuel de changement au règlement de zonage qui pourrait être déposé à la ville.

Actuellement, aucun permis de construction ne peut être émis si la demande fait référence aux articles contenus dans le second projet de règlement 230.

Jean-Guy Brunelle, dans l'optique que la ville opte pour la tenue d'un référendum, les résidents peuvent-ils voter par correspondance.

La Ville a adopté un règlement par le passé qui prévoit le vote par la poste avec certaines obligations d'inscription selon les termes et conditions régies par la DGE.

Jean-Guy Brunelle, dans l'éventualité d'un référendum, la Ville utilisera-t-elle l'ancienne ou une nouvelle liste.



Dans l'occurrence d'un référendum, nous débuterons le processus à zéro.

Salem Sakkal, aujourd'hui, il y a une forte présence de résidents donc ces derniers ont un intérêt sur les affaires courantes de la Ville ou sont inquiets. Je considère que le 30 minutes alloués à la période des questions n'est pas suffisant car vous avez utilisé 7 minutes pour répondre à une question et 6 pour l'autre.

Pour votre information, la période de questions de la séance du conseil n'est pas une plénière et une séance de débat et cette période offerte aux citoyens est régie par la loi. En complément, nous ne sommes jamais restrictifs sur le temps alloué, car nous sommes et serons toujours à l'écoute des résidents.

Salem Sakkal, quand la ville débatera-t-elle du dossier sur la tenue d'un référendum.

Au prochain conseil de novembre nous serons en mesure d'annoncer notre décision.

Guy Sigouin, avec les travaux de réparation au barrage. Le niveau d'eau sera t'il affecté, car il y a des résidents qui utilise l'eau du ruisseau pour leurs besoins domestiques.

Oui, le niveau d'eau du ruisseau sera affecté par les travaux. Des solutions temporaires seront mises en place pour ne pas incommoder démesurément les résidents du village qui puisent l'eau du ruisseau. Nous vous demandons de communiquer avec l'administration de la ville pour vous identifier.

Guy Sigouin, pourquoi le village n'est-il jamais informé.

Concernant le règlement 230, nous avons publiés l'avis dans Le Journal L'Info du Nord et sur le babillard de la ville, nous avons tenus une séance d'information publique et nous avons présentés le dossier à deux reprises au conseil municipal.

Benoit Turcotte, pourquoi la ville n'utilise pas de formulaire pour communiquer.

Selon les dossiers traités nous regarderons cette option et nous utilisons le mensuel web de la Ville soit L'Écho de Barkmere.

Benoit Turcotte, pourquoi le conseil fait-il ces changements au règlement d'urbanisme, il me semble ne pas y avoir des demandes de changement de la part des résidents.

Le CCU qui est composé de 6 membres de la communauté, de deux conseillers et du Maire, ont reçu des questionnements de la part de certains citoyens. Suite à l'analyse de documents déposés dans le cadre d'émission de permis de construction assujetti au PIIA, les membres ont cru bon de revisiter certaines normes de nos règlements d'urbanisme.

Andrea Leber, le 11 juillet par résolution le conseil a demandé un avis légal sur les quais et abris à bateau, le 12 septembre le conseil a émis un avis de motion sur le règlement de zonage 201 pour la construction des quais et abris à bateau. Combien a couté l'avis juridique et qu'elles sont vos intentions dans ce dossier.

Nous avons reçus l'avis juridique final voilà deux semaines, nous n'avons pas reçu la facture et nous avons demandé une soumission à Apur afin qu'il nous assiste dans la modification du règlement en lien avec le contenu de l'avis de motion.

Andrea Leber, maintenant que la Ville collecte des taxes foncières sur les propriétés sises sur la pointe des Jésuites, pourquoi ces montants perçus ne sont-ils pas appliqués en crédit pour tous.

Le processus budgétaire qui est résolu par le conseil en décembre se compose globalement de revenus de taxe foncière et d'autres entrants et de dépenses qui en bonne partie sont la MRC, la Sureté du Québec, le service d'incendie, la collecte des ordures et



de la récupération et pour le fonctionnement administratif de la Ville. Donc les taxes perçues sur la pointe des Jésuites sont automatiquement incluses dans les revenus et contribuent globalement à l'effort budgétaire de la Ville.

Carole Anne Michaelsen, est-ce possible d'acheminer aux résidents via courriel les avis que le conseil entérine.

Le Maire s'excuse au nom de la Ville, que l'avis de signature ne fut pas inscrit dans le dernier mensuel web suivant le conseil. Dans l'avenir, oui via le bulletin mensuel que nous émettons à tous les mois suivant le conseil.

Jean-Guy Brunelle, si le conseil opte pour le référendum, la Ville avec ces propriétés a-t-elle le droit de voter.

Non

Jean-Guy Brunelle, comment fonctionne la nomination des membres au CCU.

Le règlement créant le comité consultatif d'urbanisme CCU, fut résolu par le conseil en 2009. En 2010, nous avons dû recruter des membres volontaires. Nous avons trouvé 6 personnes et avons jugé bon de les reconduire comme membres du CCU par résolution du conseil en septembre dernier.

Guy Sigouin, pourquoi la Ville n'informe-t-elle pas correctement ces citoyens.

Le Maire s'excuse à nouveau au nom de la Ville, que l'avis de signature ne fut pas inscrit dans le dernier mensuel web suivant le conseil. Il informe les résidents présents, que son équipe et lui sont grandement impliqués et ce, bénévolement dans la gestion et la bonne conduite de la Ville. Le Maire personnellement s'implique à raison de 15 heures par semaine pour les dossiers de la Ville et ce, sans compter les nombreux déplacements pour assister aux réunions. Le Maire nous informe qu'actuellement la Ville avec son administration gère de nombreux projets en surplus des activités habituelles.

Conrad Leber, la liste électorale est-ce un document public.

Nous allons vérifier.

Conrad Leber, qu'est ce qui arrive suite à l'avis de motion concernant les quais et les abris à bateaux, que voulez-vous changer.

L'objectif est de revoir la longueur, la largeur, la superficie, l'architecture et l'éclairage mais également de voir les problématiques actuelles ou potentielles associées à la profondeur de l'eau empêchant ainsi la construction d'infrastructure avec le règlement actuel.

Conrad Leber, avez-vous l'intention de soustraire au règlement la construction d'abris à bateau.

Non, pour le Lac des Écorces, nous avons un privilège de pouvoir construire des abris à bateau tout comme au Lac Tremblant-Nord. Nous avons d'ailleurs défendu au conseil des Maires de la MRC ce droit que le conseil tient à conserver.

Fin de la période de questions: 11h37.

#### **4. Finances et Administration**

##### **4.1 Rapport du directeur général**

Il présente son rapport pour le mois de septembre 2015:

Permis (4), certificats d'autorisation (11), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (6)  
Mutation (0).



#### 4.2 Résolution 2015-128 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-405	Hydro-Quebec	\$41,88	2015-09-21	Électricité - débarcadère	Electricity - Landing
EFP-406	Hydro-Quebec	\$57,28	2015-09-21	Électricité 182 ch. Barkmere	Electricity 182 Barkmere road
EFP-407	Hydro-Quebec	\$188,20	2015-09-21	Électricité 182 ch. Barkmere	Electricity 182 Barkmere road
EFP-408	Hydro-Quebec	\$369,29	2015-09-21	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
EFP-409	Bell Mobilité	\$43,00	2015-09-23	Téléphones mobiles - employés	Mobile phones - employees
EFP-410		\$1 378,43	2015-09-24	Paie pour période finissant 2015-09-20	Pay for period ending 2015-09-20
EFP-411		1775,17	2015-09-24	Paie pour période finissant 2015-09-20	Pay for period ending 2015-09-20
EFP-412		\$187,97	2015-09-24	Paie pour période finissant 2015-09-20	Pay for period ending 2015-09-20
EFP-413		\$273,90	2015-09-24	Paie pour période finissant 2015-09-20	Pay for period ending 2015-09-20
EFP-415	Mastercard	\$431,26	2015-10-05	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses
EFP-414	Bell	\$152,28	2015-10-09	Téléphones hôtel de ville	Phone Town hall
EFP-418		\$1 775,17	2015-10-07	Paie pour période finissant 2015-10-04	Pay for period ending 2015-10-04
EFP-419		\$1 378,43	2015-10-07	Paie pour période finissant 2015-10-04	Pay for period ending 2015-10-04
EFP-420		\$184,96	2015-10-08	Paie pour période finissant 2015-10-04	Pay for period ending 2015-10-04
		\$8 237,22		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
3917	Médias Transcontinental S.E.N.C.	\$298,93	2015-10-10	Avis public	Public notice
3918	Métériaux R. McLaughlin Inc.	\$22,73	2015-10-10	Outils	Tools
3919	DWB Consultants	\$4 599,00	2015-10-10	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
3920	Steve Deschenes	\$235,11	2015-10-10	Compte de dépenses	Expense account
3921	Dave Williams Roy	\$642,58	2015-10-10	Compte de dépenses	Expense account
3922	Monique Bibeau	\$1 350,00	2015-10-10	Tenue de livre	Accounting
3923	Équipement Moore Ltée	\$439,78	2015-10-10	Location Hôtel de ville temporaire	Temporary rental of a Town Hall
3924	Entreprise Patrick Labrosse	\$744,46	2015-10-10	Entretien du gazon	Grass maintenance
3925	Ministre des finances CEH	\$512,78	2015-10-10	Bail	Lease
3926	Parent - Labelle Architectes	\$6 150,52	2015-10-10	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
3927	Ruralys	\$2 874,38	2015-10-10	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
3928	Équipement Laurence	\$3 500,99	2015-10-10	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
3929	Apur	\$3 425,79	2015-10-10	Assistance professionnelle en urbanisme	Professional urbanism assistance
3930	Energies Sonic RN s.e.c.	\$640,88	2015-10-10	Huile à chauffage	Heating oil
3931	Municipalité du Canton Arundel	\$1 336,50	2015-10-10	Premiers répondants	First response
3932	Ministre des Finances SQ	\$37 260,00	2015-10-10	Suret� du Qu�bec	Provincial police
3933	J.V. maintenance	\$4 146,55	2015-10-10	Location quais	Dock rental
TOTAL		\$76 418,20			

#### ADOPTÉE

#### 4.3 Résolution 2015-129 – Nomination d'un maire suppléant

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du conseiller Tim Kalil à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere se termine le 10 octobre 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce Macnab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le conseiller Marc Fredette soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 11 octobre 2015 au 9 janvier 2016 inclusivement.

#### ADOPTÉE

#### 4.4 Résolution 2015-130 – Pacte rural 2015, affecté au projet de construction de l'Hôtel de ville et du Centre Communautaire

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires Municipales et l'Occupation du Territoire (MAMOT) a aboli le programme du Pacte Rural;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere avait signifié son intention d'utiliser les sommes des deux premières années du programme pour son projet de Centre Communautaire, et n'a donc pas utilisé la somme prévue pour 2014-2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a résolu de réserver une somme



équivalente au Pacte Rural dans sa répartition du nouveau Fonds de Développement du Territoire (FDT), pour les municipalités qui n'avaient pas soumis de projet en 2014-2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a fixé la date limite du 30 octobre 2015 pour déposer un projet dans le cadre du FDT;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere avise la MRC des Laurentides d'assigner la somme de 16 583,00 \$ au projet de reconstruction du Centre communautaire.

### **ADOPTÉE**

#### **4.5 Avis de motion – Modifications au Règlement 213**

Un avis de motion est donné par le conseiller Marc Fredette, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal, d'une modification au règlement 213 décrétant un montant minimum pour la capitalisation des investissements en immobilisations.

### **5. Infrastructures**

#### **5.1 Résolution 2015-131 – Nomination des membres du Comité du chemin Duncan en vertu du Règlement 212**

**Considérant que** l'article 12 Règlement 212 prévoit la constitution d'un comité constitué d'un conseiller et de trois (3) résidents du chemin Duncan;

**Considérant** la résolution 2011-103 du Conseil municipal de la Ville de Barkmere, adoptée lors de sa séance du 8 octobre 2011;

**Considérant que** le mandat des membres du comité est d'une durée de quatre (4) ans;

**En conséquence**, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere nomme les résidents Messieurs Robert Palo, Donald McVie et Donald McCarty ainsi que le maire Luc Trépanier, et conseiller Jake Chadwick, membres du Comité Consultatif du chemin Duncan pour un mandat de quatre (4) ans.

### **ADOPTÉE**

#### **5.2 Résolution 2015-132 – Octroi de location d'un batardeau pour la réfection du barrage du Lac des Écorces**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere est propriétaire du barrage du Lac des Écorces et qu'en conséquence, elle doit entretenir et assurer la pérennité du barrage en conformité de la *Loi sur la sécurité des barrages* (R.L.R.Q. c. S-3.1.01) et la *Loi sur le régime des eaux* (R.L.R.Q. c. R-13);

**CONSIDÉRANT QUE** le barrage nécessite des travaux de réhabilitation urgents;

**CONSIDÉRANT** les résolutions 2015-107 et 2015-110;

**CONSIDÉRANT** la réception des plans et devis et de l'estimation pour la réfection du barrage préparé par la firme Équipe Laurence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Barkmere autorise la location d'un batardeau auprès de la firme Aquapera de Prévost au montant total tel que soumis de 5270\$. Le tout plus les taxes.

### **ADOPTÉE**



### **5.3 Résolution 2015-133 – Appel d’offres pour la réfection du barrage du Lac des Écorces**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere est propriétaire du barrage du Lac des Écorces et qu’en conséquence, elle doit entretenir et assurer la pérennité du barrage en conformité de la *Loi sur la sécurité des barrages* (R.L.R.Q. c. S-3.1.01) et la *Loi sur le régime des eaux* (R.L.R.Q. c. R-13);

**CONSIDÉRANT QUE** le barrage nécessite des travaux de réhabilitation urgents;

**CONSIDÉRANT** les résolutions 2015-107 et 2015-110;

**CONSIDÉRANT** la réception des plans et devis et de l’estimation pour la réfection du barrage préparé par la firme Équipe Laurence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l’unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Barkmere lance un appel d’offre sur invitation pour les travaux de réhabilitation du barrage du Lac des Écorces.

#### **ADOPTÉE**

### **5.4 Résolution 2015-134 – Octroi de contrat d’achat de ciment pour la réfection du barrage du Lac des Écorces**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere est propriétaire du barrage du Lac des Écorces et qu’en conséquence, elle doit entretenir et assurer la pérennité du barrage en conformité de la *Loi sur la sécurité des barrages* (R.L.R.Q. c. S-3.1.01) et la *Loi sur le régime des eaux* (R.L.R.Q. c. R-13);

**CONSIDÉRANT QUE** le barrage nécessite des travaux de réhabilitation urgents;

**CONSIDÉRANT** les résolutions 2015-107 et 2015-110;

**CONSIDÉRANT** la réception des plans et devis et de l’estimation pour la réfection du barrage préparé par la firme Équipe Laurence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l’unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Barkmere autorise l’achat de ciment au prix de 144\$ le m3 pour du 25 MPA, 20mm, air et au prix de 176\$ le m3 pour du 35 MPA, 20mm, air et ce, chez Demix Béton de Mont-Tremblant. Le tout plus les taxes.

**QUE** le montant maximal soit de 6 125 \$, selon l’estimé de la firme d’ingénierie civile.

#### **ADOPTÉE**

## **6. Urbanisme**

### **6.1 Dépôt du certificat suite à l’avis public du règlement 230**

Le secrétaire-trésorier annonce le résultat suite à l’avis public publié le 30 septembre 2015 ; 82 signatures furent reçues, 60 signatures furent acceptées et 22 signatures furent rejetées.





## **7. M.R.C. et affaires gouvernementales**

### **7.1 Rapport du Maire**

Concernant la proposition de la Régie Régionale d'Incendie, la ville de Labelle s'est retirée du projet mais finalement La Minerve et Lac-Supérieur ont décidé de se joindre à la Régie. Nous allons tenter d'obtenir une desserte de la Régie et non d'adhérer à la Régie au même prix que nous payons maintenant. Sinon, nos coûts doubleraient. Ce n'est pas encore accepté, mais il y a eu une 'ouverture' des autres Maires de considérer cette option pour Barkmere.

Suite à l'appel d'offres public concernant les PGMR, la MRC n'a reçu qu'une seule proposition : soit celle de RC Miller pour la collecte des ordures. Le prix déposé est au total de 27% supérieur au prix actuel ce qui pourrait engendrer pour la Ville une hausse de 98%. Cette augmentation aura un impact direct sur nos taxes pour 2016. Nous analyserons des options afin de minimiser l'impact de cette hausse sur nos taxes en révisant le nombre de collectes mensuelles durant l'hiver. Nous connaissons l'augmentation réelle lorsque la répartition de la hausse sera partagée entre les 6 municipalités participantes.

## **8. Levée de la séance**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 14 novembre 2015, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

### **8.1 Résolution 2015-135 - Levée de la séance**

Il est 11h57

Il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Bruce McNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Steve Deschenes, Directeur général  
et secrétaire-trésorier.

## Permis et Certificats d'Autorisation pour Septembre 2015

### PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
03-sept-15	2015	C	20	Rénovation	6998	Reconstruction d'un balcon existant sur le bâtiment principal
05-sept-15	2015	C	21	Construction	4902	Construction d'une remise et d'une abri à bois
17-sept-15	2015	C	23	Construction	7360	Construction d'une serre domestique
22-sept-15	2015	C	24	Rénovation	5378	Réfection de la toiture existante en bardeau d'asphalte

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
04-sept-15	2015	CA	12	Ouvrage rive / littoral	2077	Rénovation d'un quai existant et des quais ceinturant l'abri à bateau <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
02-sept-15	2015	CA	28	Ouvrage rive / littoral	2420	Rénovation de quai existant + agrandissement <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
04-sept-15	2015	CA	47	Ouvrage rive / littoral	6753	Rénovation d'un quai sur encoffrement existant <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
05-sept-15	2015	CA	48	Ouvrage rive / littoral	6178	Rénovation d'un quai sur encoffrement existant <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
05-sept-15	2015	CA	49	Abattage d'arbres	4902	Abattage d'un (1) arbre mort
11-sept-15	2015	CA	50	Abattage d'arbres	1450	Abattage de six (6) arbres mort et dangereux pour le chemin des Jésuites
08-sept-15	2015	CA	51	Ouvrage rive / littoral	5966	Agrandissement d'un quai existant <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
16-sept-15	2015	CA	52	Abattage d'arbres	3521	Construction d'un radeau de baignade
17-sept-15	2015	CA	53	Abattage d'arbres	2504	Abattage de six (6) arbres dangereux pour la propriété
19-sept-15	2015	CA	54	Ouvrage rive / littoral	5235	Démolition d'un abri à bateau
16-sept-15	2015	CA	55	Abattage d'arbres	3549	Abattage de six (6) arbres mort et dangereux

## VIDANGES SEPTIQUE - SEPTEMBRE 2015

Receiving date	LDE	Pumped date	Pumped by
11-sept-15	2360	2015-08-12	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
11-sept-15	0191	2015-08-18	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
11-sept-15	5924	2015-08-11	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
11-sept-15	2220	2015-08-18	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
18-sept-15	0108	2015-09-11	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
24-sept-15	6738	2015-09-24	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant